

A Villeneuve d'Ascq, le 24 février 2020

ASSOCIATION DROIT AU VELO (ADAV) VILLENEUVE D'ASCQ

Madame, Monsieur,

Vous voudrez bien trouver ci-joint les réponses du groupe « Naturellement Villeneuve d'Ascq » au questionnaire que vous nous avez transmis concernant le développement des mobilités actives à Villeneuve d'Ascq, et suite à notre rencontre du 12 février 2020.

Le programme qu'a bâti notre groupe pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020 repose sur l'ambition de « Renforcer nos liens » en appuyant notre action sur cinq piliers : citoyenneté, écologies-mobilités, éducation-sport-culture-solidarité, emploi-pouvoir d'achat et sécurité. Une grande cause jalonne notre mandat : la jeunesse !

Ce programme a été bâti après un long travail d'expertises et de constats. La place de la voiture dans notre ville est aujourd'hui centrale. Cette place se retrouve visuellement dans l'architecture de Villeneuve d'Ascq, dans les coupures qu'elle crée et dans les pollutions qu'elle engendre (particules fines, bruits...). Nous pensons qu'il est temps pour Villeneuve d'Ascq, ville nouvelle, ville d'innovations, ville moderne de réinventer ses mobilités au profit d'un modèle dans lequel la voiture n'est plus l'unique centre des déplacements, de l'aménagement et de l'urbanisme. Et nous pensons également que l'éducation auprès des générations à venir est primordiale : le « savoir rouler à vélo » doit avoir autant d'importance que le « savoir nager » !

Le pilier écologie-mobilités affiche ainsi une ambition forte : celle de voir des Villeneuvois en mouvement, et en toute sécurité, dans une ville propre et durable ! Des propositions très concrètes sont déjà formulées dans notre programme, notamment :

- L'expérimentation de pistes cyclables rétro-éclairées qui se rechargent avec le soleil ;
- Des garages à vélos dans tous les quartiers ;
- Le développement des pédibus dans la ville ;
- Un mobilier urbain écolo-esthétique, qui fournit également des services à la population (itinéraires cyclistes par exemple) ;
- Une flotte automobile et/ou cycliste municipale progressivement hybride ou électrique ;
- L'utilisation expérimentale de certaines voies latérales de la RN 227 (Boulevard du Breucq) comme voies dédiées aux mobilités partagées (transports en commun, vélos...) ;

.../...

- Une police municipale plus présente dans les quartiers (un bureau par quartier, une brigade motocycliste, vidéooverbalisation et vidéoprotection renforcées)
- La mise en place d'éclairages avec détection de présence autour des lacs ;
- L'expérimentation pour les passages piétons potentiellement dangereux d'un éclairage bleu.

Au-delà de ces propositions, la méthode de gouvernance que nous proposons pour la ville est celle de l'écoute, de l'échange et de la concertation.

Aussi, vous constaterez dans nos réponses à votre questionnaire que nous partageons bon nombre de propositions que vous formulez. Nous renvoyons leur mise en œuvre, comme indiqué dans notre programme, au lancement, dans les 100 premiers jours du mandat, d'un grand plan de TOUTES les mobilités, y compris les mobilités réduites (PHMR). Ce plan a trois priorités : relier, assurer des continuités, sécuriser !

Ce plan de toutes les mobilités sera porté par un(e) élu(e) « Référent mobilités » qui sera spécifiquement chargé(e) de ces questions. Et parce que nous pensons que les sujets de mobilité doivent se penser collectivement par ceux et celles qui vivent la ville, il/elle s'appuiera notamment sur les Villeneuvois, les conseils de quartiers, les associations, des experts urbanistes et avec un regard sur les expériences d'autres villes, leurs succès, leurs échecs.

Enfin, au vu de ses compétences, les mobilités doivent aussi se penser à l'échelle de la Métropole Européenne de Lille. Relier Villeneuve d'Ascq à ses villes voisines et assurer des parcours continus et sécurisés sur le territoire métropolitain est une ambition que nous entendons porter à l'échelle de la MEL.

Notre vision des mobilités est sérieuse, volontariste et réaliste. Villeneuve d'Ascq doit prendre le virage du XXI^e siècle sur ce sujet. Nous entendons jouer notre rôle, soyez-en convaincus !

Toutes nos propositions sont consultables sur notre site Internet de campagne : www.florencebariseau2020.fr.

Toute l'équipe « Naturellement Villeneuve d'Ascq » reste à votre disposition.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Pour Naturellement Villeneuve d'Ascq,

Florence Bariseau

Tête de liste

Elections municipales 2020

- fin février

Comment développer les mobilités actives à Villeneuve d'Ascq ?

Les 10 propositions de l'ADAV



DROIT AU VÉLO - ADAV

Créée en 1982, l'association Droit au vélo (ADAV) a pour but de promouvoir et faciliter les mobilités actives (la marche et le vélo), d'améliorer la sécurité des cyclistes et des piétons et

de les représenter dans la région Hauts-de-France.

Elle mène avec ses adhérents des actions de sensibilisation et d'information et propose des solutions d'aménagement de la voirie. Experte d'usage, Droit au vélo est reconnue comme force de proposition en matière de déplacement à vélo et à pied par de nombreuses collectivités territoriales et organismes publics des Hauts-de-France.

Elle compte plus de 2400 adhérents.

Espace public saturé par la voiture, air de plus en plus difficilement respirable, cadre de vie dégradé, sédentarité, difficultés financières, densification des villes... les citoyens sollicitent la possibilité de se déplacer autrement qu'en voiture individuelle. La marche et le vélo, seuls ou en intermodalité avec les transports en commun, sont très fortement plébiscités.

Pouvoir de police, compétence voirie, gestion des écoles et du cadre de vie, espace public, santé, pollution... le maire et son équipe municipale peuvent répondre aux besoins d'évolution des modes de déplacement dans leur ville et impulser le changement dans l'agglomération.

Vous trouverez ici 10 des propositions de l'ADAV.

Nous invitons chaque candidat.e à se positionner sur ses engagements.

L'ADAV vous propose de compléter ce questionnaire et de nous le retourner avant le 15 février par mail

L'association publiera (site internet, réseaux sociaux) les réponses et organisera une conférence de presse début mars pour les rendre publics.

1. Nous faciliterons les déplacements des cyclistes et des piétons et rendrons leurs itinéraires sécurisés, agréables et sans obstacles :

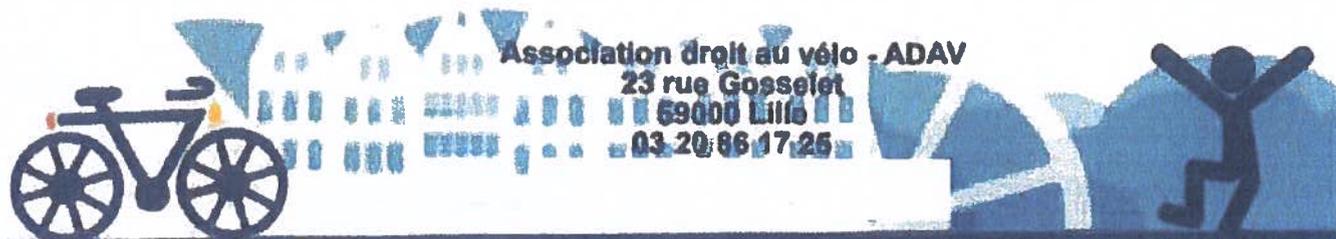
1.1 En apaisant la circulation automobile :

- par la généralisation des zones 30 : le 30km/h en ville doit devenir la règle et les vitesses supérieures l'exception.
- par des plans de circulation qui empêchent le trafic de transit dans les quartiers et zones résidentielles.

Oui

Non

Commentaire : Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?



1.2. En multipliant les aménagements cyclables sur les axes à forte circulation automobile en priorisant de véritables pistes cyclables. Quand ce n'est absolument pas possible, nous veillerons à la mise en place de bandes cyclables (agencement non séparé physiquement des voies de circulation générales). Enfin, les espaces partagés piétons-cyclistes ne seront développés qu'en dernier recours et sous condition que les trottoirs soient très larges.

Oui

Non

Commentaire : Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?

1.3. En traitant les points durs repérés par les habitants et les associations cyclistes (traversées d'axes structurants, carrefours, giratoires...).

Oui

Non

Commentaire : Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?

1.4. En mettant en place les dispositifs prévus au Code de la route pour faciliter les déplacements à vélo : Double-sens cyclables, sas-vélos et « cédez-le passage cycliste au feu ».

Oui

Non

Commentaire : Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?

2. Nous ferons respecter les aménagements cyclables :

2.1 En luttant contre les comportements dangereux de certains automobilistes comme le stationnement sur les pistes et bandes cyclables. Si la prévention et les campagnes de communication ne donnent pas assez de résultats, nous serons plus coercitifs.

Oui

Non

Commentaire : Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?

2.2. En veillant à un entretien régulier des aménagements cyclables (aménagements nettoyés, salage et déneigement en priorité, trous rebouchés...).

Oui

Non

Commentaire : Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?

3. Nous généraliserons les arceaux vélo à proximité des établissements publics et des commerces (le risque de vol est un frein très important au développement du vélo).

Oui
 Non

Commentaire : Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?

4. Nous mettrons en place une signalisation spécifique pour faire connaître les itinéraires alternatifs intéressants (aujourd'hui connus uniquement des habitants du secteur) en concertation avec les associations cyclistes (jalonnement).

Oui
 Non

Commentaire : Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?

Avec indication du temps
Voiture / vélo.

5. Nous veillerons à ce que chaque trottoir soit libéré de tout obstacle (voitures, poteaux, poubelles...) pour faciliter les déplacements à pied. Simple, conviviale, accessible à tous ou presque, bonne pour la santé psychique et physique, la marche est non seulement bénéfique à ceux qui la pratiquent mais l'est aussi pour l'environnement et pour le commerce de proximité.

Oui
 Non

Commentaire : Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?

6. Nous encouragerons la pratique de la marche et du vélo par les écoliers, collégiens, lycéens de la commune :

6.1 En garantissant à chaque élève la possibilité de se rendre de manière sécurisée dans son établissement, que ce soit à pied ou à vélo (aménagements en proximité des établissements, lutte contre le stationnement sauvage, restreindre ou supprimer la circulation devant l'établissement aux heures d'entrées et sorties, développement de vélobus et pédibus...).

Oui
 Non

Commentaire : Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?

6.2 En organisant dans chaque école primaire des cours et sorties à vélo.

Oui
 Non

Commentaire : Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?

7. A l'interne des services municipaux, nous inciterons les agents aux déplacements à pied ou à vélo : sensibilisation, incitations, développement d'une flotte de vélos de service..., mise en place de l'IKV

Oui

Non

Commentaire : Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?

8. Nous mènerons des campagnes de communication fortes auprès des habitants sur la pollution causée par l'utilisation exclusive de l'automobile, sur les aménagements cyclables créés, sur les avantages des mobilités actives sur la santé, l'environnement et le cadre de vie.

Oui

Non

Commentaire : Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?

notamment sur la qualité de l'air

9. Nous nommerons un.e élu.e « référent vélo » qui sera spécifiquement chargé.e des mobilités actives. Sa compétence l'amènera à sensibiliser les autres élu.e.s de sa commune et à faire remonter ces problématiques au niveau de l'agglomération et au sein des instances de mobilité.

Il.elle veillera à la mise en place et la tenue régulière d'un Comité vélo rassemblant élu.e.s, services municipaux, associations d'usagers (l'ADAV et des associations cyclo) et experts techniques. Le Comité vélo sera chargé de suivre la mise en place de ces engagements et de faire des propositions.

Oui

Non

Commentaire : Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?

10. Nous demanderons à la MEL de coordonner la mise en place à l'échelle de l'agglomération d'un Plan vélo : aménagements (définir des axes à compétence agglomération, faire des préconisations aux communes, rechercher des financements...), services (vélos location longue durée, mise en place de parking vélos lors des évènements de l'agglomération...), communication (messages positifs sur le vélo, sensibilisation...).

Oui

Non

Commentaire : Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?

